

CC du 22 mars 2018 - Question orale

Monsieur le Président,

En me promenant dans le quartier de la Roue, j'ai constaté que les maisons du Foyer anderlechtois qui doivent être rénovées ne présentent aucun signe d'avancement.

Le permis d'urbanisme annonçant la rénovation complète de 52 maisons de la Cité La Roue date pourtant du 02/09/2016.

Et lors de l'exposition Anderlecht Demain au Coop, Monsieur Wilmart était très heureux de me dire que les travaux allaient commencer incessamment sous peu. En effet, dans le jardin de la maison au coin de la rue de la Solidarité et de la Place Ministre Wauters, des tas de matériaux étaient déjà déposés à ce moment-là. Ils y sont toujours!

Pouvez-vous nous donner la raison pour laquelle ces travaux n'ont pas encore démarrés?

Quand peut-on espérer en voir le début?

Car je pense que le Foyer serait vraiment content de pouvoir satisfaire le besoin de logement de pas mal de familles.

Je vous remercie pour votre réponse.

Anne-Marie Vanden Bosch



ADMINISTRATION COMMUNALE
GEMEENTEBESTUUR

Anderlecht, le 21 mars 2018.

Madame A.-M. VANDEN BOSCH
Conseillère communale
Chaussée de Mons, 1038

1070 ANDERLECHT.

Concerne : Conseil communal du 22 mars 2018. Question orale.

Madame la Conseillère,

Nous accusons bonne réception de votre question orale de ce 17 mars 2018 portant sur la rénovation de maisons du Foyer Anderlechtois dans le quartier La Roue.

Les habitations appartenant au Foyer Anderlechtois étant des biens privés, ils ne sont pas une compétence communale.

En conséquence, nous vous informons que le Collège des Bourgmestre et Echevins, en sa séance du 20 mars 2018, a déclaré votre question orale irrecevable.

Pour rappel, vous disposez d'un observateur au sein du Foyer Anderlechtois pouvant vous fournir tous les éléments de réponse nécessaires à votre questionnement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

M. VERMEULEN.

Le Bourgmestre,

E. TOMAS.